



**Opération de**  
**Développement Rural**

**RAPPORT ANNUEL 2022**

## INTRODUCTION

La première Opération de Développement Rural, approuvée par le Gouvernement wallon en 1997, est arrivée à échéance en 2007. S'en est suivie la rapide volonté communale de lancer une seconde Opération de Développement rural, approuvée par le Conseil communal le 9 octobre 2008. Le GREOVA a été désigné comme organisme accompagnateur le 21 mai 2014. JNC, Bureau d'études Bruxellois est l'Auteur de programme et a été désigné en 2008. Une première demande de recevabilité du PCDR auprès de la Région wallonne en vue de sa présentation au PAT, adressée par la Commune fin juin 2022, n'a finalement pas été réceptionnée correctement par la Région wallonne (problème informatique constaté mi-septembre 2022). La seconde demande de recevabilité a ensuite été refusée ; en cause : des informations manquantes au sein des parties du dossier jadis confiées à l'auteur de programme JNC, qui ne collabore plus avec la Commune depuis début 2021. Le GREOVA, en tant qu'organisme accompagnateur, supplée, de concert avec la Commune, à ses missions de bonne coordination et finalisation du dossier PCDR. La Commune et les agents de développement espèrent pouvoir présenter ce dernier au PAT en début d'année 2023. Ce retard de renouvellement de demande de recevabilité est dû à un tout récent souhait de la CLDR, émis en octobre 2022, impliquant des modifications importantes des fiches-projets 1.2 et 2.4 (devenant d'ailleurs la 1.5). Les respectives actualisations de ces deux fiches-projets sont encore attendues par les agents, qui devront, après réception, parachever le dossier PCDR en bonne cohérence avec ces dernières modifications pour soumettre une troisième fois au DR pour avis de recevabilité.

Le premier PCDR a permis la réalisation de nombreux projets soutenus financièrement par la Wallonie : réhabilitation des anciens ateliers du Vicinal à Lierneux, transformation de l'ancienne école de Bra en salle de village et aménagement du corps de logis en deux appartements relais, aménagement de la place publique à Sart et réhabilitation de l'atelier du tailleur de pierre en local de rencontres, aménagement d'une petite infrastructure de découverte et d'étude du paysage avec table d'orientation à Baneux (Jevigné), aménagement de la maison de village de Verleumont, etc. L'ODR a également été l'occasion pour les citoyens d'initier le lancement de l'évènement Carrefour des générations, d'améliorer le réseau de promenades de l'entité, de contribuer au développement durable dans la Commune, etc.

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique PwDR 2007-2013 <sup>1</sup> PwDR 2014-2020 : M 7.4			
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
Convention 1999 et avenant 2003  Date de finalisation du bâtiment entier : 25 juin 2018	PCDR classique	Réhabilitation et transformation de l'ancienne école de Bra en Maison de village et 2 appartements (phase 1)	Donner un élan supplémentaire à la vie associative très active dans l'entité de Bra – Patrimoine bâti public à sauvegarder	196.180,00 €	09/09/2008

Etat du patrimoine :	
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>	
<del>Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente</del>	
<del>Montant de la vente</del>	
<del>Modalités de réaffectation du montant de la vente</del>	

Le bien est-il loué ?		Oui	
Si le patrimoine est loué <sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)	A préciser		
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type Appartement	Montant annuel	6.978,29 €
	Type Appartement	Montant annuel	6.517,05 €

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type Salle mise à disposition à l'école de musique « LES GRIGN'NOTES »	Montant annuel	0,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type chauffage pour tout	Montant annuel	0 € car refacturé
	Type Appartement	Montant annuel	0 € car refacturé
	Type Salle 0,50€/h./occupation pour l'école de musique « LES GRIGN'NOTES » A.S.B.L. (215,75 €)	Montant annuel	0 € car refacturé
Bénéfices <sup>3</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	13.495,34 €
<b>Réaffectation des bénéfiques</b>	Pas encore déterminée mais prévue en faveur du DR – Voir déclaration sur l'honneur en annexe		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>4</sup>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Locations régulières des salles pour manifestations
	+ location de deux logements
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Pas d'impact

<sup>3</sup> En cas de bénéfiques, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

## **ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

<b>Année de l'installation de la CLDR</b>	<b>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</b>	<b>Dernière date de la modification de composition de la CLDR<sup>5</sup></b>	<b>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur<sup>6</sup></b>
2014	2014	En cours d'adaptation	En cours d'adaptation
<b>Date des réunions durant l'année écoulée<sup>7</sup></b>	14/06/2022	<b>Nombre de présents</b>	14
	25/10/2022		17
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
Une nouvelle CLDR doit voir le jour afin de présenter les deux fiches 1.2 (retouchée) et 1.5 (nouvelle) à la CLDR et ainsi obtenir sa validation finale du dossier PCDR. Le document avant-projet du PCDR doit être validé à l'unanimité, et la CLDR devra marquer sa volonté d'activer la fiche 1.2 retouchée comme fiche 1.1. L'objectif étant de présenter rapidement le PCDR au PAT en vue de l'obtention de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon.			
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>			
<b>Numéro fiche-projet</b>			
<b>Intitulé du projet</b>			
<b>Priorité du projet</b>			
<b>Calendrier d'exécution</b>			

<sup>5</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>6</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>7</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

**ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS<sup>8</sup>**

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/
Année rapport annuel + 2 ans	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/
Année rapport annuel + 3 ans	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/

<sup>8</sup> Pour les PCDR en cours de validité uniquement.